



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2018

Le jeudi 7 juin 2018, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Isère, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Tertre, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 et affichée.

**Membres élus : 23**

**En fonction : 23**

**Présents : 18**

**Membres présents :** M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1<sup>ère</sup> adjointe ; M. Emile PERRIER, 2<sup>ème</sup> adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3<sup>ème</sup> adjointe ; M. Claude DONVAL, 4<sup>ème</sup> adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5<sup>ème</sup> adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Denis BRÉAN ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD ;

**Membres absents excusés :** M. Bruno DELVA ; Mme Christine REUCHERON ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### ❖ Tirage au sort des jurés d'assises

En ouverture de séance et en présence de monsieur Marcel MESSE, Adjoint au maire de Montreuil-sous-Pérouse, il est procédé publiquement au tirage au sort, sur les listes électorales de Montreuil-sous-Pérouse et de Val d'Isère, des personnes, au nombre de 9, appelées à figurer sur la liste préparatoire à la formation des jurys d'assises 2019. Les personnes tirées au sort en seront informées individuellement par la mairie de leur lieu de résidence.

### ❖ Travaux Mairie

Le maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du chantier, il indique que le chantier a pris de retard du fait d'un mois de mai particulièrement chôme et d'un désaccord avec le maître d'œuvre sur la mise en œuvre d'un tapis drainant. Le maire précise que par précaution et afin d'éviter les migrations d'humidité dans les murs, il a validé la mise en place d'un drainage périphérique pour la salle du conseil uniquement.

L'empierrement est en cours avec l'installation d'un drain dans la salle du conseil, la structure métallique devrait être installée prochainement, le dallage béton au rez de chaussée et le plancher collaborant seront coulés fin juin.

### ❖ Travaux sanitaires publics

Le maire indique que ce chantier d'une durée initiale de 4 mois avance lentement du fait de l'utilisation de matériaux spécifiques : bardage bois, panneaux photovoltaïques ; les travaux de carrelage sont eux terminés.

### ❖ Urbanisme – Révision du PLU

Suite à la réunion du 23 mai dernier, le maire présente les remarques formulées par les Personnes Publiques Associées :

Mme GOREN - Chambre d'Agriculture

- Le critère relatif à l'état de ruine du bâtiment dans sa rédaction actuelle, peut porter à confusion,
- Les critères relatifs aux matériaux sont trop peu limitatifs,
- Le nombre de bâtiments inventoriés est trop important et se pose le problème du contrôle du nombre de changements de destination. Pour limiter ce nombre, Mme GOREN dit qu'un bâtiment en continuité d'une habitation existante est considéré comme une annexe et a donc la même destination, il pourrait être restauré sans changement de destination. Ce point sera à confirmer auprès des services de l'Etat.
- La densité de 14 logements/ha est faible, elle demande une densité moyenne de 15 logements/ha,

#### M. SOUCHE - DRAC

- Concernant l'entrée Est et la friche présente au bord de la RD 794, le cône de visibilité rend la zone non constructible, toutefois, l'aménagement de cet espace serait possible dans le cadre d'un projet cohérent qui s'inscrirait dans une logique paysagère. Les orientations d'aménagement pourront assurer la valorisation/préservation paysagère du site,

#### M. JEROME - Vitré Communauté

- Concernant l'aire des gens du voyage, la réglementation a évolué : il conviendra de revoir la dénomination de la zone pour mieux prendre en compte le contexte de Val d'Izé (présence d'une famille installée sur le site depuis un certain nombre d'années),

M. SALMON - CCI a demandé des informations sur le Carrefour Express et son devenir,

#### Mme LIMOU – Syndicat d'Urbanisme

- Concernant ce type de commerce il conviendra de faire le lien avec le SCoT pour la surface de plancher,  
- Le SCoT arrêté en juin 2016 demande une densité moyenne de 15 logements/ha pour la famille des pôles de proximité, la densité moyenne de 14 logements/ha ne paraît pas suffisante.

#### ❖ Assainissement collectif - Projet d'extension du réseau rue des Hauts d'Izé

10 offres ont été déposées suite à la consultation lancée pour l'attribution du marché ; 6 pour le lot « Travaux » : réseau assainissement – poste de refoulement - eaux pluviales et 4 pour le lot « Essais de réception ».

Concernant le lot 1, les montants des offres s'échelonnent de 429.845 à 707.024 € HT. Ces montants sont calculés sur la base de canalisations en polypropylène, il conviendra de voir si cette plus-value, estimée à 35 832 €, est retenue en tout ou partie.

Concernant le lot 2, les montants des offres s'échelonnent de 6.421,8 à 8.470,4 € HT.

L'analyse des offres est en cours, pour une attribution des lots fin juin et un démarrage des travaux en septembre

#### ❖ Voirie - 2018

Le maire informe l'assemblée que :

- Le marché « Modernisation de voirie » est attribué à l'entreprise TBP sise à Vitré pour un montant de 35.881 € HT.
- Concernant le PATA et l'enrobé à froid, suite à consultation, l'offre de l'entreprise BEAUMONT TP est retenue au prix de 722 € HT la tonne pour le PATA et de 210 € HT la tonne pour l'enrobé.
- Concernant la réalisation d'une liaison douce et d'un plateau surélevé, l'étude de faisabilité est confiée à ABE : Atelier Bouvier Environnement sis à PACE, pour un montant total de 2.653,00 € HT.

#### ❖ Personnel communal

- Régime d'heures d'équivalence

L'accueil de loisirs propose aux enfants un mini camp (3 jours) et ponctuellement des nuits au centre. Ces activités exigent la présence des agents en période nocturne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de mettre en place un «forfait nuit» de 3 heures, pour les heures réalisées entre 22h00 et 7h00, afin de dissocier les temps « productifs » et « inactifs » des animateurs, ces deux étant toutefois considérés comme un temps de travail.

- Recrutement dans le cadre du contrat d'engagement éducatif

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail de droit privé spécifique destiné aux animateurs et aux directeurs d'accueil collectifs qui fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer au maximum 7 emplois non permanents d'animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'ALSH de juillet 2018, et 4 pour l'ALSH d'août 2018.

Il précise que la période de repos quotidien sera de 11 heures consécutives minimum par période de 24 heures ; pour les animateurs qui participent aux activités « mini camps et des nuits au centre », le repos sera supprimé et accordé à l'issue de l'animation.

Il décide que les rémunérations suivantes seront appliquées :

- Animateur diplômé : une journée = 70 €
- Animateur diplômé : une demi-journée (5h) = 35 €

Et ajoute que l'ensemble des réunions de préparation sera rémunéré à hauteur d'une journée soit 70 €.

Le contrat d'engagement éducatif n'étant pas applicable si l'agent a déjà été recruté sous un contrat de droit commun pendant l'année. Pour un agent qui est intervenu pour des remplacements, le conseil décide donc de créer un 1 emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint d'animation du 9 juillet au 31 août.

#### ❖ **Communauté d'Agglomération – Convention relative au service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 4 juin 2015, la commune a décidé d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme proposé par la Communauté d'Agglomération.

Le coût du service pour la commune est calculé à l'acte sur la base de l'équivalent permis de construire (EPC), fixé initialement à 200 €, puis à 180 € pour 2016. Le maire informe l'assemblée que par délibération en date du 20 avril 2018, la communauté d'agglomération a fixé à 162 € le coût de l'équivalent PC pour l'année 2017.

Il indique que le service doit se préparer à la dématérialisation totale de la chaîne de l'instruction et faire évoluer les modalités de transferts des pièces. La convention doit être modifiée afin d'intégrer ce point et le tarif 2017.

#### ❖ **RGPD**

Le maire indique à l'assemblée que la commune, comme toutes les autres organisations publiques et privées de l'Union européenne, doit respecter le nouveau règlement européen sur le traitement et la libre circulation des données à caractère personnel, dit RGPD. Ce texte renforce les droits des personnes sur leurs données personnelles, ainsi que la sécurité de ces données et prévoit des sanctions importantes en cas de manquement aux nouvelles obligations.

Il implique en premier lieu l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), garant de la bonne application des dispositions du RGPD, le conseil municipal désigne monsieur Denis BREAN en qualité de Délégué à la Protection des Données

En lien avec les services le DPD devra

- Établir les procédures internes liées à la conformité au RGPD
- Élaborer et tenir le registre des traitements
- Maintenir un haut niveau de conformité dans la collectivité
- Diffuser une culture informatique et libertés dans les services
- Sensibiliser élus et agents

#### ❖ **Divers**

- Prochain Conseil Municipal : **le jeudi 12 juillet 2018 à 20h30** en présence du cabinet Driollet Architecture au préalable à 20h00 : visite des travaux de la mairie.